

HABITONS MIEUX LE CENTRE VILLE REUNION PUBLIQUE – POINT D'ETAPE

14 Octobre 2025

Organisation de la réunion :

TEMPS 1 PONT D'ETAPE (1h05)

- 1** Rappel du dispositif Habitons Mieux le Centre Ville
- 2** Bilan d'étape sur les réalisations
- 3** Point sur les aides
- 4** Exemples de réalisations et illustration des aides
- 5** idées reçues et freins aux projets
- 6** Perspectives

TEMPS 2 : DEUX STANDS et POT CONVIVIAL (45mn)

- 1 SOLIHA DROME**
premier contact pour échanger sur votre projet de rénovation situé en centre-ville
- 2 Service Public intercommunal de l'énergie**
Premier contact pour les personnes dont le bien est hors du centre-ville

... Et le pot convivial qui permet des échanges plus informels

1

Présentation du dispositif

Les objectifs d'habitons mieux le centre-ville

- Agir contre le mal-logement (propriétaires ou locataires)
- Parvenir à rénover des logements vacants ou dégradés
- Répondre à l'urgence de la rénovation énergétique des logements
- Créer des logements locatifs abordables au plus grand nombre
- Valoriser le centre-ville patrimonial
- Structurer et rénover les petites copropriétés

Un dispositif public : « habitons mieux le centre-ville »

- Opération portée par la Ville de Die et la Communauté des Communes du Diois
- Une convention pour 5 ans : déc 2023 – déc 2028
- Lancement grand public : mars 2024
- Six partenaires rassemblés autour du projet :



- Des engagements financiers exceptionnels :
 - Une enveloppe de près de 3 M€ pour les aides aux travaux
 - Un « accompagnateur », Soliha Drôme, financé par l'Anah, la Ville et la CCD

Un périmètre : le centre-Ville

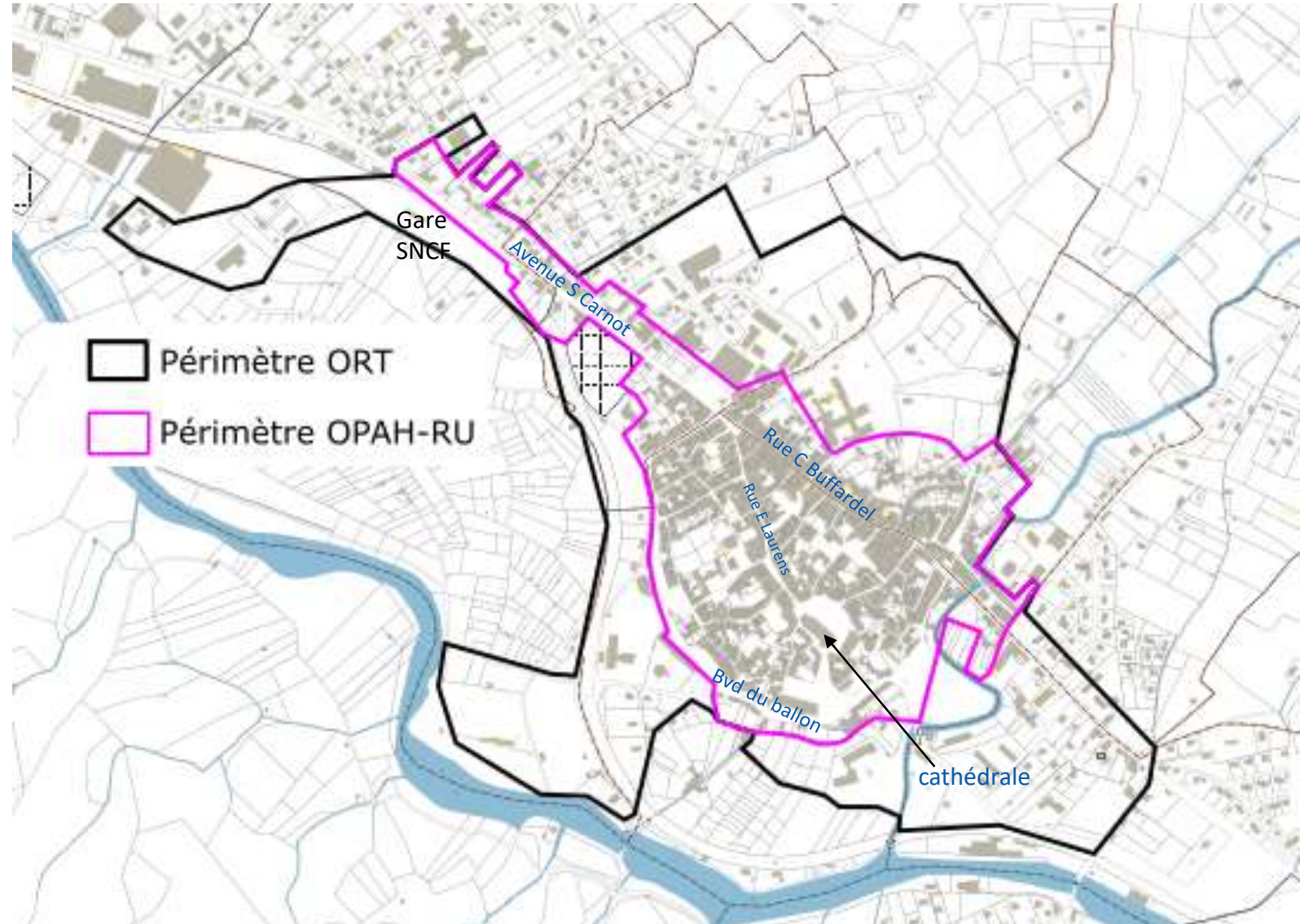
Le Centre-ville, élargi à l'avenue Sadi Carnot jusqu'à la gare

Englobe le périmètre :

- de l'Opération de Revitalisation Territoriale
- Du Site Patrimonial Remarquable

1274 logements

42% des logements de Die
la moitié des résidences principales



Des subventions pour vos projets : qui peut en bénéficier ?



Propriétaire occupant

Sous conditions de ressources. Rénovation énergétique, logements dégradés, adaptation au vieillissement.



Bailleur et investisseur

Rénovation de logements dégradés ; louer pendant au moins 9 ans à des loyers abordables. Sécurisation des loyers pour le propriétaire.



Locataire en situation de mal logement

Pour les travaux d'amélioration ou de mise aux normes, médiation avec le propriétaire.



Petite copropriété

Structuration de la copropriété et rénovation de l'immeuble.

Un accompagnement gratuit et personnalisé

Conseil technique

Conseil financier

Montage administratif des aides

1

Premier contact

Échange sur le projet et son éligibilité avec SOLIHA Drôme.

2

Visite du logement

Remise d'un diagnostic adaptation ou d'un audit énergétique, scénarios de travaux avec coûts et aides financières. Lien avec le propriétaire si le demandeur est locataire.

3

Validation du projet

Accompagnement pour les choix techniques, analyse des devis, solutions de financement. Dépôt des dossiers de subvention par SOLIHA Drôme.

4

Réalisation des travaux

Réalisation des demandes d'avances et acomptes sur subventions - aide au suivi de chantier.

5

Finalisation

Visite en fin de chantier. Dossier de solde des subventions.



Une équipe de professionnels à votre service en proximité



Maxime PAPIN

Chef de projet



Florian GUILLAUMAT

Chargé d'opération

SOLiHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
—
DRÔME



Léa JEANJACQUES

Architecte



Charlotte BUISSON

Conseillère Habitat

Bureaux en Mairie de Die

- Permanence en Mairie sans RDV

mercredi : 8h30 - 13h

- Permanences Téléphoniques

lun, mar, jeu 8h30 - 12h30

merc 14h - 17h30

04 75 79 04 69

habitonsmieux-die@dromenet.org

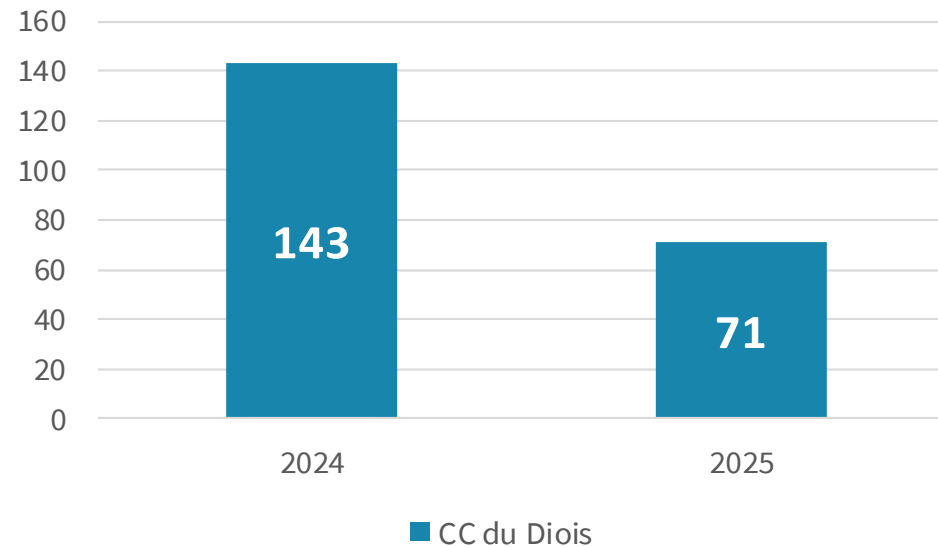
2

Point d'étape sur les réalisations.

Bilan quantitatif

LES PERSONNES AYANT CONTACTE LE DISPOSITIF

Evolution des contacts depuis le début de l'OPAH



Plus de 200 ménages depuis le début de l'opération.

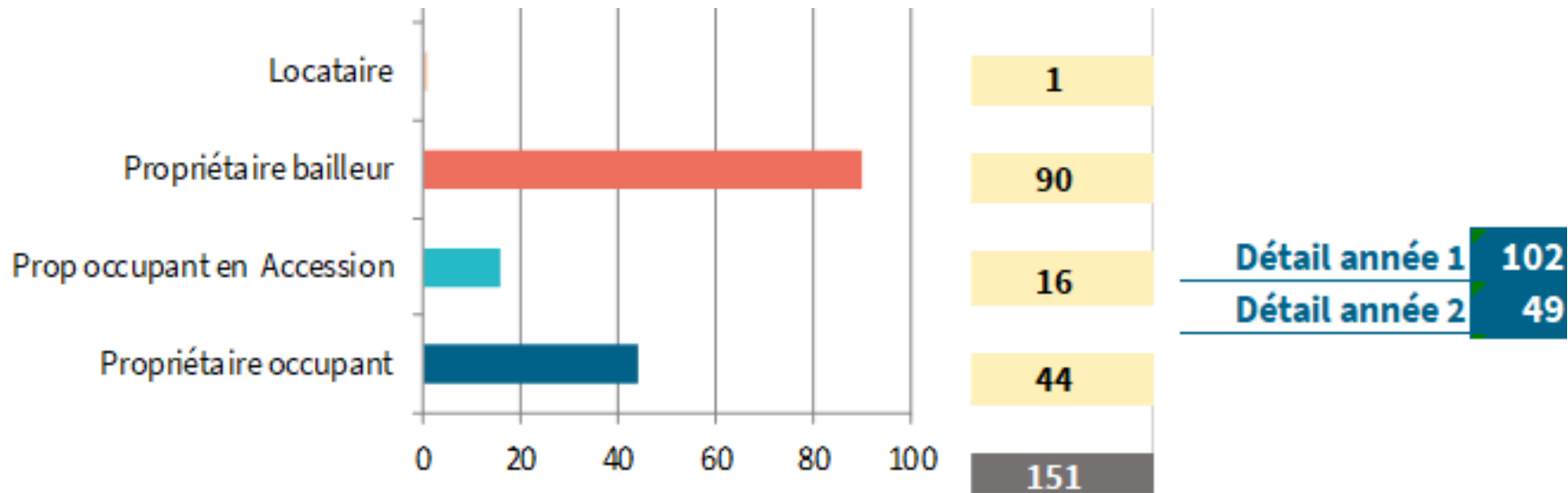
Dynamique qui se stabilise en 2025 à **7 nouveaux contacts par mois en moyenne**

Un premier contact majoritairement via les **permanences physiques du mercredi matin**

Bilan quantitatif

LES VISITES REALISEES

Répartition des logements visités



Plus de 150 visites réalisées depuis le lancement de l'opération

D'avantage de visites pour des propriétaires bailleurs que pour des propriétaires occupants

43,5% des biens visités sont vacants au moment de la visite

+ 10 copropriétés visitées pour des besoins de travaux en parties communes

Bilan quantitatif

LES PROJETS ENGAGES = financements déposés

13 Logements en 2024 (année de démarrage)

31 dossiers engagés en 2025 au 10 octobre

	PROPRIETAIRES BAILLEURS		PROPRIETAIRES OCCUPANTS			COPROPRIETES	TOTAL (hors PB Energie INT/SUP*)
	insalubre ou très dégradé	Réno énergétique	insalubre ou très dégradé	Réno énergétique	Autonomie	en difficulté	
DEPOSES	6	4	1	21	4	8	44
OBJECTIFS 2024-2028	40		10	25	10	32	117

ET AVANT ?
2022 et 2023 :
7 projets
engagés dans le
centre de Die

Une très forte dynamique de travaux grâce au dispositif et aux aides avantageuses :

44 logements dont les travaux sont engagés financièrement

Beaucoup de projets de rénovation énergétique pour des propriétaire occupants

A noter : les projets de « travaux lourds » de propriétaires bailleurs sont plus long à concevoir

Prévision fin 2025 : 51 logements engagés, soit plus de 4% de l'ensemble des logements du centre-ville

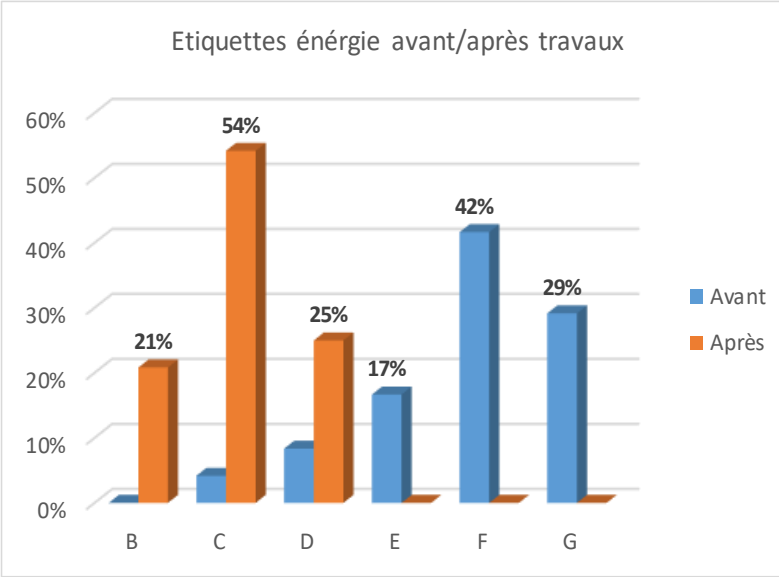
- Dépôt PO/PB sur la même parcelle
- Dépôt PB
- Dépôt PO
- Visites



Bilan quantitatif

IMPACT DES PROJETS

Evolution de l'étiquette énergétique



Montant des travaux

	TOTAL	LOCATIFS		OCCUPES PAR LEURS PROPRIETAIRES			COPROPRIETES
		Tvx lourds	Energie	Tvx lourds	Energie	Autonomie	Travaux
Montant des travaux	1 956 053 €	482 816 €	197 635 €	47 232 €	1 058 752 €	31 346 €	138 271 €
Moyenne des travaux		80 469 €	39 527 €	47 232 €	50 417 €	7 837 €	
Montant des aides	1 260 638 €	243 639 €	159 160 €	46 746 €	729 339 €	20 703 €	61 051 €
Taux de financement moyen		50%	81%		69%	66%	44%

Gain énergétique moyen : 55%
2 million d’euros de travaux engagés : une retombée concrète pour les artisans et l’économie locale
Des taux de financements exceptionnels, supérieur à 50% de l’opération

Bilan quantitatif

IMPACT DES PROJETS

13

Logements anciennement
Vacants traités

6

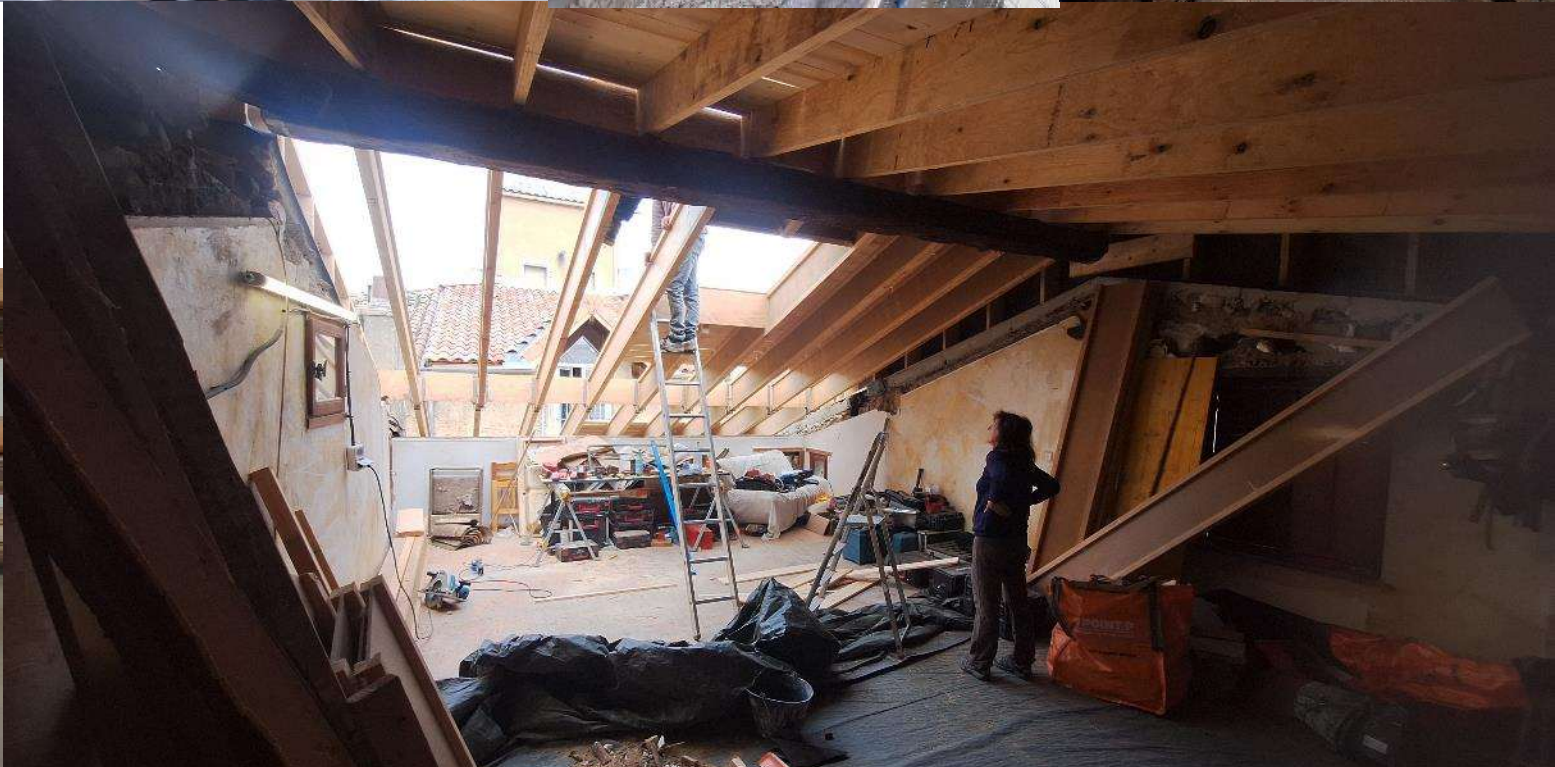
Logements confortables
aux loyers abordables

TYPE	Surface Hab (m²)	Surface Annexe (m²)	type d' annexe	classe NRJ	LOYER	Loyer au m²	avancement
T3	67,54	19,4	terrasse et cave	C	580 €	8,6 €	LOUE
T2	48,7	0		C	424 €	8,7 €	Travaux à venir

13 logements vacant qui seront de nouveaux habités, au bénéfice des Diois
Des loyers abordables 25 à 30% en dessous des prix du marché (T2 à 420€ HC)



**Photos des
chantiers**





Photos des
chantiers



Bilan de l'opération façade et devantures

NOMBRE DE PROJETS FINANCES

26 Projets de rénovation de façade accompagnés

94 000 € de subvention accordée par la Ville

60 fiches conseil réalisées par l'architecte conseil depuis 2023
6 projets de devantures commerciales / 20 projets de façades (dont 5 en rénovation OPAH)
1 projet a obtenu le label de la fondation du patrimoine



Façades

Le plafond de surface subventionnable est de 150 m² par immeuble.

Sur le secteur prioritaire

- Taux de subvention correspondant à 50 % du montant total HT des travaux retenus.
- Plafonné à un montant maximal de 6 000 €

Sur le secteur incitatif

- Taux de subvention correspondant à 30 % du montant total HT des travaux retenus.
- Plafonné à un montant maximal de 3 600 €



Devantures commerciales

Le montant de la subvention communale peut couvrir jusqu'à 50 % du montant des travaux HT. La subvention est plafonnée à 2 500 € HT.



Bonus patrimoine

Pour des travaux exceptionnels de valorisation du patrimoine, une subvention de 50 %, plafonnée à un montant maximal de 1 000 € HT.

Bilan de l'opération façade

PHOTOS AVANT/APRES



Bilan de l'accompagnement des copropriétés

Ateliers d'aide à la gestion pour les copropriétaires

Des ateliers pour outiller les copropriétaires avec des intervenants extérieurs :

Juin 24 - choisir son syndic

Janvier 25 – la gouvernance d'une copropriété

Fév 25 – les outils pour les syndics bénévoles

Avril 25 : règlement de copropriété

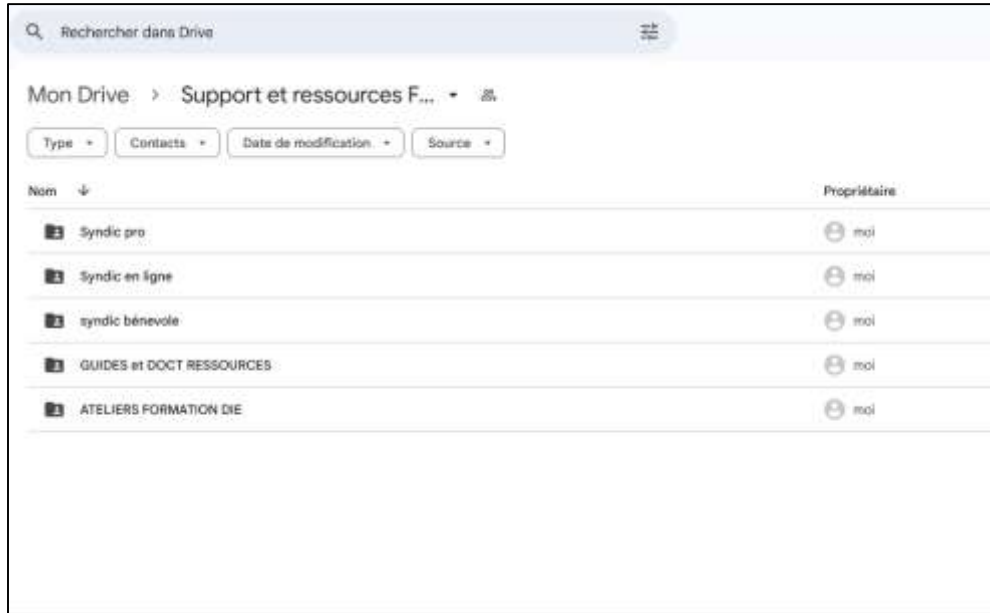
**...en 2026 : Appui à la gestion courante
démarche de travaux et gestion du patrimoine**

15 à 20 participants à chaque atelier

La plupart des copropriétés dépourvues de syndic ou souhaitant constituer un syndic bénévole

Bilan de l'accompagnement des copropriétés

Ressources pour les syndics bénévoles



Une plateforme : « boîte à outils petites copropriétés »



Conseils individualisés des syndics bénévoles par téléphone/mail



Ressources papier remises aux copropriétaires (syndic bénévoles)

Bilan sur la mobilisation des acteurs du logement

Mobiliser la chaîne d'acteurs du logement

Pro de l'immo : notaires
huissier, agences immo.

Service Public
Intercommunal de l'énergie

Acteurs sociaux du
logements : CLCV,
solidarités habitat, ESCDD.

Service de la Ville :
urbanisme, assainissement,
CCAS...



Interventions au domicile :
infirmières, Auxiliaire de vie

Architecte des bâtiments de
France, architecte conseil

Acteurs techniques :
artisans, maître d'œuvre,
fédérations d'artisans

Financeurs : ANAH, Département,
Fondation du Patrimoine, comcom
et Ville

Bilan sur la mobilisation des acteurs du logement

Ateliers partenariaux

1 ateliers par par an avec :

- **Artisans et architectes** – co animé avec les fédérations d'artisans
- **Pros de l'immo** : notaires et agences immobilières
- **Acteurs du mal logement** : travailleurs sociaux, CLCV, ESCDD, CCAS, intervenants au domicile

Rencontre trimestrielle avec :

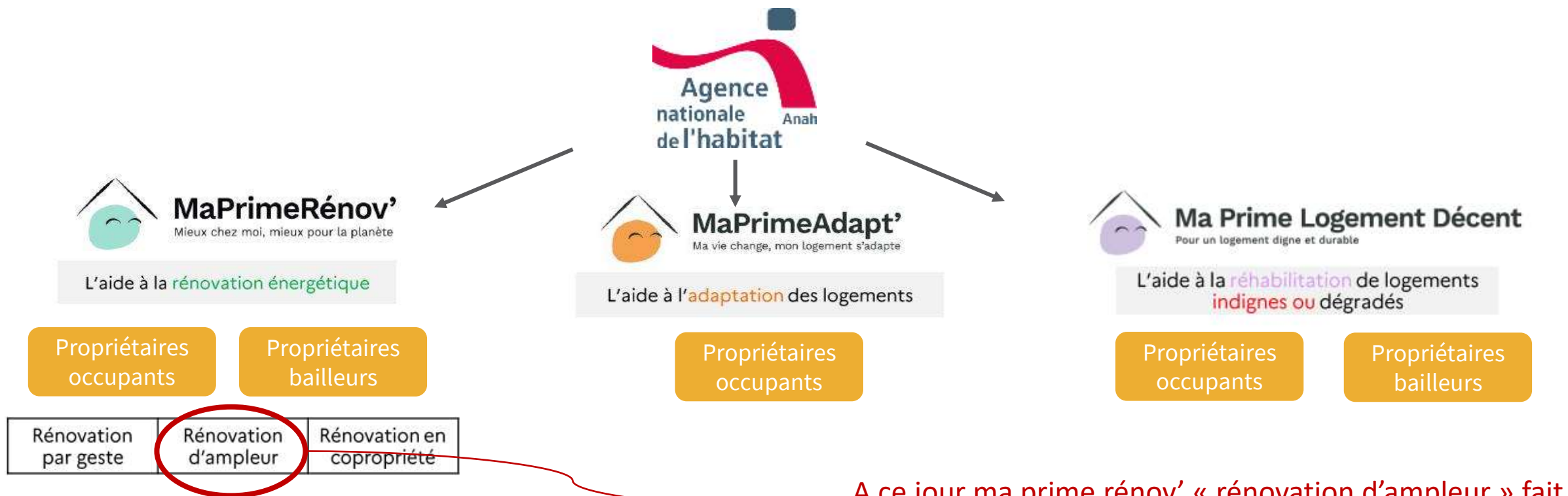
Les acteurs du patrimoine et de l'urbanisme : Architecte conseil, Services de la Ville de Die, Architecte des bâtiment de France, fondation du patrimoine

3

Les aides financières

Des subventions pour vos projets : l'ANAH

- En 2024, une refonte des aides et une très forte augmentation des montants
- 6 aides à mobiliser pour les travaux selon les types de projet
- 2025 : modification d'une aide : Ma Prime Rénov pour les logements



NB : la rénovation par geste (1 seul poste de travaux) n'est pas accompagnée dans le cadre « d'habitons mieux le centre-ville »

A ce jour ma prime renov' « rénovation d'ampleur » fait l'objet de modifications à la baisse. Pas les autres !

Ma PrimeRénov' : ce qui change



MaPrimeRénov'
Parcours accompagné

Pour qui ? propriétaires occupants ou bailleurs ayant des travaux de rénovation énergétique d'ensemble : isolation / chauffage / ventilation / menuiseries

- **Etiquette du logement** obligatoirement E, F ou G
- **Plafonds de travaux plus bas** jusqu'à 70 000€ -> jusqu'à 40 000€
- **Taux d'aide des revenus supérieurs abaissé** : 20% -> 10% des travaux
- **Bonus de +10% sortie de passoire thermique supprimé**
- **Avance de subvention abaissé** : 70% -> 30%

*taux d'aide selon ressources
(basé sur le revenu fiscal de référence et le nb de personnes dans le logement)*

*taux d'aide selon
gain de
performance
énergétique
AVANT et APRES
travaux*

	Plafonds des dépenses éligibles	Revenus Très Modestes	Revenus Modestes	Revenus Intermédiaires	Revenus Supérieurs
2 sauts de classe	30 000 € (HT)	80% (HT)	60% (HT)	45% (HT)	10% (HT)
3 sauts de classe ou plus	40 000 € (HT)				
Bonification sortie de passoire (avec classe D atteint à minima)		supprimé			

Ma PrimeRénov' : ce qui change



MaPrimeRénov'
Parcours accompagné

ILLUSTRATION POUR UN PROJET « MOYEN »

- Montant projet de rénovation : 50 000 €
- Ménage : propriétaire occupant - catégorie de revenus « très modeste »
- Projet permettant 3 sauts de classe énergétique (de F à C)

	Ma prime rénov (-> juil 2025)	Ma Prime rénov (après juil 2025)	Ancien régime (avant 2023)
Montant travaux TTC	50 000 €	50 000 €	50 000 €
Montant travaux HT	47 393 €	47 393 €	47 393 €
Taux d'aide (plafonné)	90%	80%	50% + 2000€
Plafond de travaux subventionnable	55 000 €	40 000 €	30 000 €
Montant de l'aide	42 654 €	32 000 €	17 000 €
RESTE A CHARGE	7 346,00	18 000,00	33 000,00

Les aides du département de la Drôme

propriétaires occupants « modestes » et « très modestes » :

- Personnes âgées pour des travaux d'adaptation :
-> 1000€ à 2000€
- Travaux « lourds » de sortie d'insalubrité
-> 10 000€

propriétaires bailleurs (sans critères de ressource) :

- Travaux de rénovation avec conventionnement (loc avantages) :
-> 3 500 € si gestion directe par le propriétaire
-> 5 500 € si gestion en intermédiation locative



Les aides locales de la Ville de Die et de la CCD

500 000 € d'aides aux travaux engagés.

Nom de l'aide	Problématique	Montant de l'aide	Conditions
Travaux lourds avec convention à la location	Les couts de rénovation de biens très dégradés sont très élevés. Des logements vacants à remettre sur le marché locatif	Aide au travaux de 5 à 25 % des travaux et honoraires HT (travaux plafonnés à 1000€/m² et 80m² de surface utile)	# plafonnement des loyers (compensée par une réduction d'impôts) # engagement de 9 ans
Fonds social	Des propriétaire occupants en précarité n'arrivent pas à financer leurs travaux en dépit des aides	Aide Forfaitaire : 1000€ à 5000€	# destinée aux propriétaires occupants très modestes # situation sociale et financière délicate
Conventionnement d'un logement locatif récemment rénové	enjeu de Conjuguer une solution de gestion facilitée et des loyers abordables	Prime de 2000€	# plafonnement des loyers (compensée par une réduction d'impôts) # engagement de 9 ans # Recours à l'intermédiation locative
Frais de structuration des copropriétés	De nombreuses copropriétés n'ont pas de règlement ou ont besoin de le modifier (géomètre, notaire).	Prime de 2000€ pour les frais de notaire ou géomètre	# copropriété inscrite au registre nationale # projet validé en Assemblée Générale # Projet de création ou de modification du règlement

Les aides locales du SPIE



Aides à la rénovation des logements privés :

- Mise en place depuis l'été 2024
- **Logements individuels :**
Qualité des travaux d'isolation des murs (cf dia suivante)
- **Copropriétés :**
 - Audit énergétique
 - Aide aux travaux pour les propriétaire occupants très modestes

Logements individuels - Améliorer la qualité des projets

Objectifs

- Améliorer la **performance des projets**
- Éviter de financer des projets entraînant des risques de pathologies (moisissures)

Critères

- **Isolation de l'ensemble des murs** et traitement des points singuliers
- Réalisation d'un **test d'étanchéité à l'air** en cours et à la fin des travaux

Public : Propriétaires **occupants** (pas de critère de revenus)

Montant : **3 000 € + 1 000 €** si matériaux biosourcés

4

Exemples de réalisations

Travaux énergétiques dans une maison – Propriétaire occupant

Etat des lieux

« Passoire énergétique » au centre ville

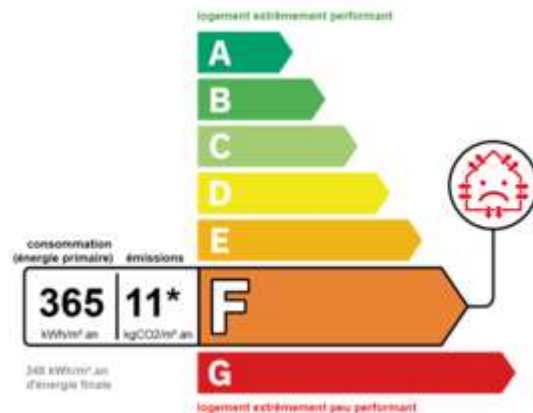
~90m²

Famille de 3 personnes – revenus « très modestes »

Murs en pierre non isolés

Vieux poêle à bois

Fenêtres en vieux double vitrage



Travaux énergétiques dans une maison – Propriétaire occupant

Projet

Isolation par l'intérieur + traitement des ponts thermiques des murs de refend.....	13 771 €
Isolation d'une petite partie de toiture.....	737 €
Remplacement de toutes les fenêtres.....	12 318 €
Ventilation hygroréglable.....	1755 €
Poêle à buches.....	6205 €
Chauffe eau thermodynamique.....	3179 €
TOTAL Travaux	37 965 € TTC
Frais de dossier SOLIHA	0 €

	Avant travaux	Après travaux
Consommation d'énergie :	365 kWhep/m²/an	77 kWhep/m²/an
Economies d'énergie :		79%
Emissions des GES :	11 kg CO2/m²/an	2 kg CO2/m²/an
Réduction des GES :		82%
Etiquette Energie Climat :	F	B

Travaux énergétiques dans une maison – Propriétaire occupant

PLAN DE FINANCEMENT

	Plafonds des dépenses éligibles	Revenus Très Modestes	Revenus Modestes	Revenus Intermédiaires	Revenus Supérieurs
2 sauts de classe	30 000 € (HT)	80% (HT)	60% (HT)	45% (HT)	10% (HT)
3 sauts de classe ou plus	40 000 € (HT)				
Bonification sortie de passoire (avec classe D atteint à minima)		supprimé			



SPIE

Total

80%*35 930 € HT= **28 745 €**

4000 €

32 745 €

Coût total : 37 965 €

Aides : 32 745€

Reste à charge : 5 220€

86% d'aides

Travaux lourds dans un appartement – Propriétaire occupant

Etat des lieux

Appartement très dégradé et vacant au centre-ville
car touché par un incendie

~40m²

Racheté par un propriétaire à revenus très modestes
Personne seule

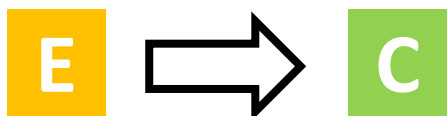
Maçonnerie à reprendre
Aménagement intérieur
Isolation & chauffage



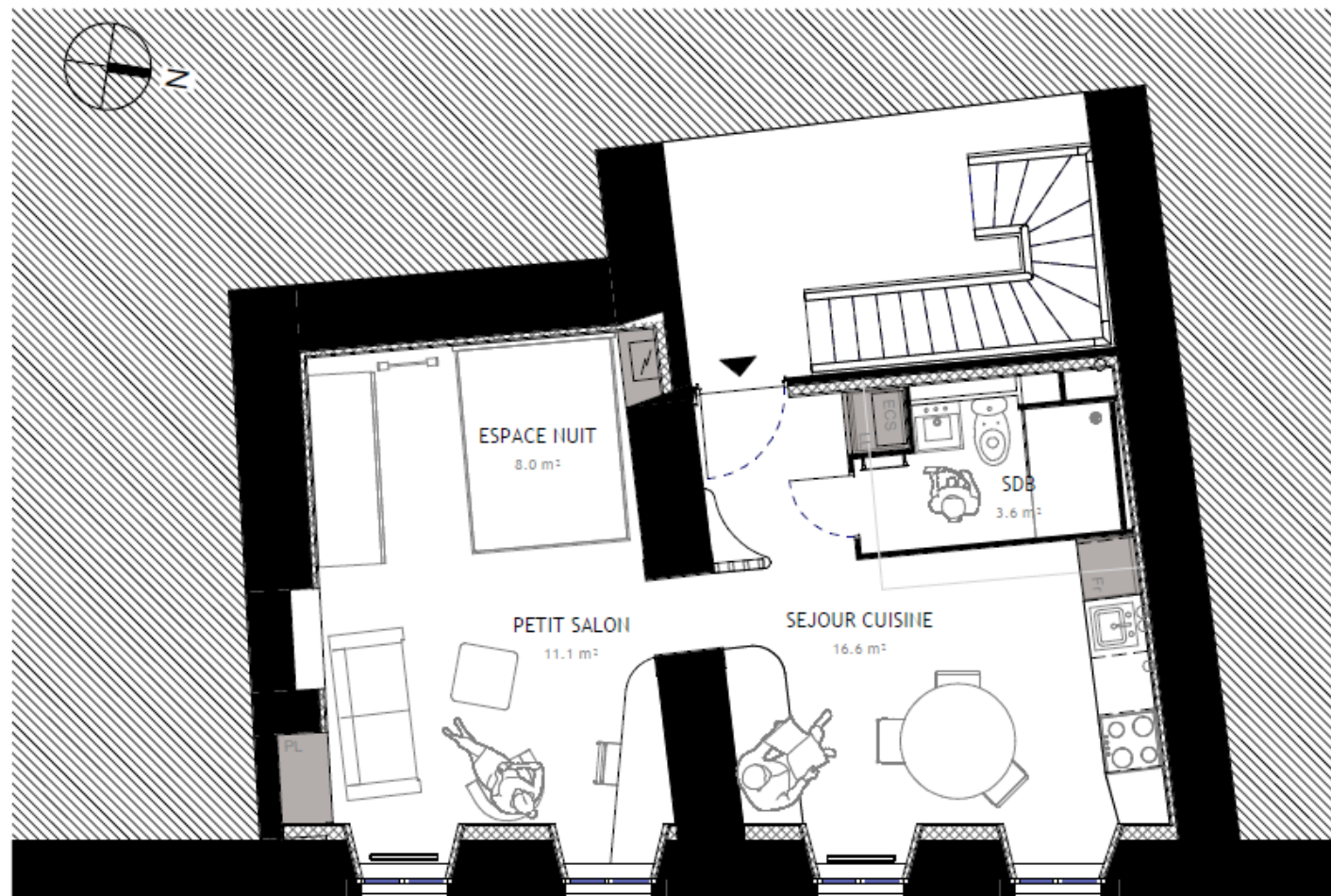
Travaux lourds dans un appartement

Projet

- Reprise des murs et plafonds
- Isolation par l'intérieur
- Remplacement des fenêtres
- Ventilation performante
- Chauffage électrique individuel
- Création cuisine et salle de bain
- Mise aux normes électriques
- Gestion par un architecte



Coût total : 53 982 € TTC
1380 €/m²



Travaux lourds dans un appartement

PLAN DE FINANCEMENT

	Plafonds des dépenses éligibles	Revenus Très Modestes	Revenus Modestes
Anah – subvention travaux	70 000 € (HT)	80% (HT)	60% (HT)
Prime sortie de passoire		supprimée	



36 746 €



10 000 €

Total

46 746 €

Coût total : 53 982 €

Aides : 46 746 €

Reste à charge : 7236€

87% d'aides

Travaux lourds dans un immeuble vacant – Projet Locatif

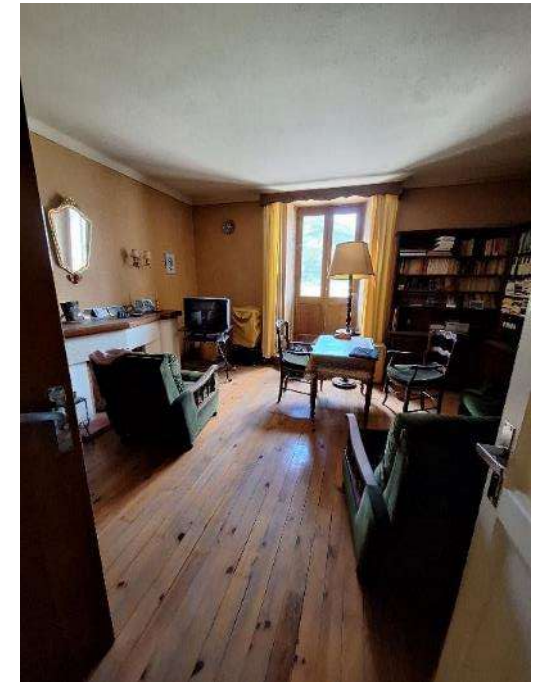
Etat des lieux

Maison mitoyenne vacante au centre-ville.

Propriétaire revenus intermédiaires (le niveau de revenus n'a aucune incidence sur les aides)

« Tout à reprendre »,
État très dégradé

100 m² sur deux niveaux

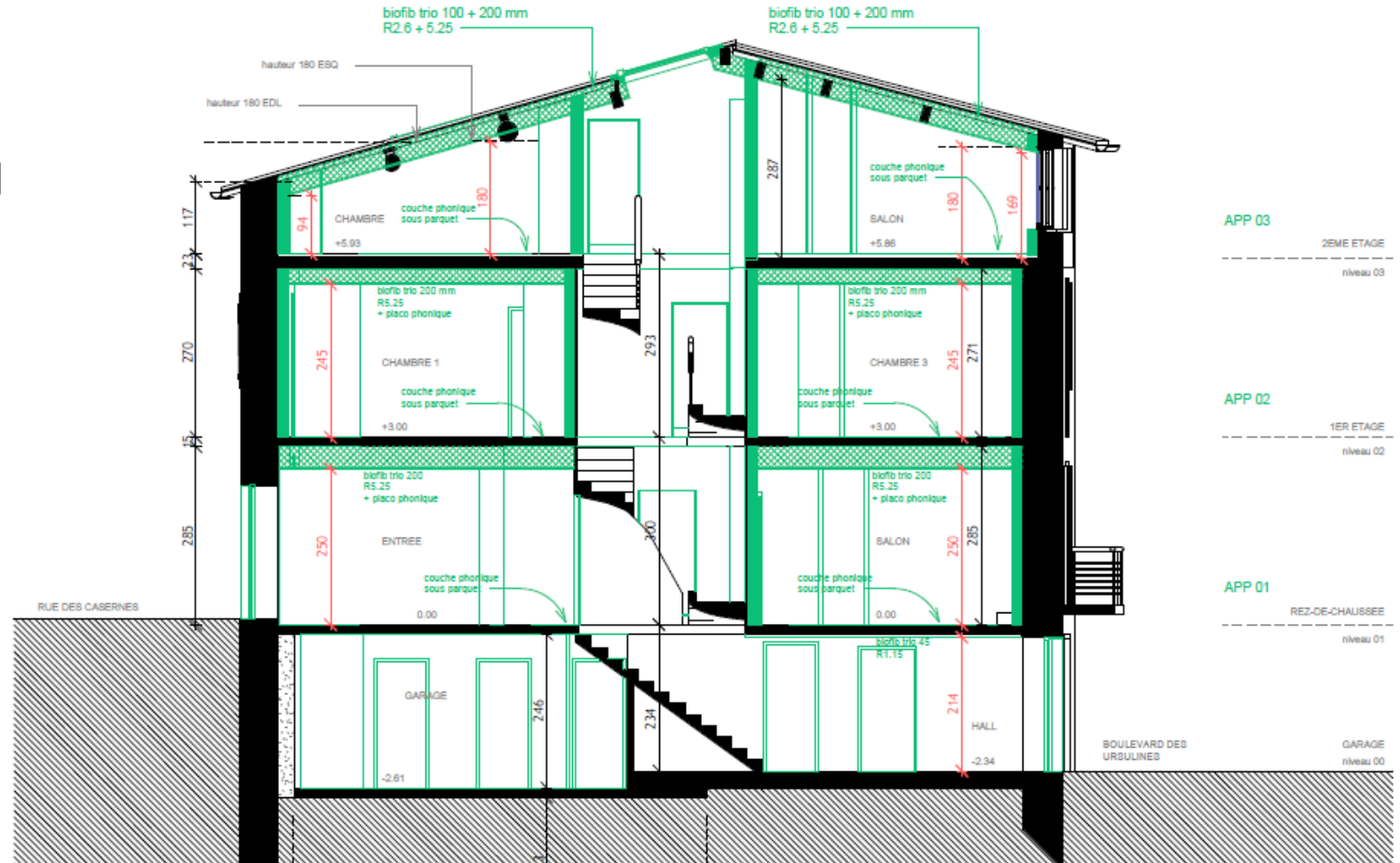


Travaux lourds dans un immeuble vacant – Projet Locatif

Projet

- Isolation par l'intérieur
- Remplacement de fenêtres
- Ventilation performante
- Chauffage électrique individuel
- Petite reprise de charpente
- Réfection cuisine et sanitaires
- Rénovation de la façade
- Mise aux normes électriques
- Assainissement
- Gestion par une architecte

Coût total : 217 354 € TTC
1718 €/m²



Travaux lourds dans un immeuble vacant – Projet Locatif

PLAN DE FINANCEMENT



Total

77 972 €

26 712 €

16 500 €

121 184 €

Coût total : 217 354 €

Aides : 121 184 €

Reste à charge : 96 171 € (loyers annuels 14 592 €)

Impact sur les logements

Logt	Type	Avant travaux		Après travaux				
		SHAB	Etiquette énergie	SHAB	Etiquette énergétique	Gain énergétique	Niveau de loyer	Montant loyer max
1	T2	58,50m ²	F	41,60m ²	C	50%	Loc2 (LS)	€ 404,87
2	T3	56,20m ²	D	47,20m ²	C	35%	Loc2 (LS)	€ 430,49
3	T1+	46,30m ²	G	37,70m ²	C	63%	Loc2 (LS)	€ 380,00

Travaux lourds dans un immeuble vacant – Projet Locatif

Travaux en cours



5

Idées reçues et freins

IDEE RECUES ET FREINS

1 « Il n'y a plus d'aide à la rénovation, inutile de se lancer dans un projet »

- Seule L'aide à la rénovation énergétique ma prime rénov projet d'ampleur a baissé.
Pas les autres !
- Malgré cette baisse, le niveau reste bien supérieur au niveau des aides pratiqués avant la refonte des aides en 2023
- Attention : Les projets de travaux dont le montant dépasse 40 000 € HT verront leur reste à charge potentiellement augmenter.
- Certains projets très couteux, avec un fort indice de dégradation gagneront à être financés via le dispositif Ma Prime Logement Décent, (plafond de travaux inchangé).

IDEE RECUES ET FREINS

2 « Je suis propriétaire bailleur je gagne trop pour bénéficier des aides »

- Pour l'aide ma prime rénov' pour la rénovation énergétique, le montant des aides a « fondu » pour les catégories de revenus « supérieurs » (de 20% à 10%). Pour les revenus « intermédiaires » il reste stable et intéressant (45% d'aides)
- pour l'aide aux travaux pour sortir de la dégradation (La majorité des projets que nous accompagnons), pas de critère de ressource pour le propriétaire. Les conditions sont portées sur la location via un plafond de ressource des locataires

IDEE RECUES ET FREINS

3 « Je suis obligé de louer à des tarifs trop bas, si je veux bénéficier des aides »

- **Lorsqu'on conventionne un logement rénové en vue de le louer, l'écart de loyers avec les prix de marché est intégralement compensé par une réduction d'impôt**

Illustration

Location de 78m² avec loc'avantages - formule LOC2

Loyer abordable : **- 30%**
pour **loc2**

Taux de réduction d'impôt sur le revenu avec intermédiation locative : **40%** **loc2**

	LOC 2	Loyer libre
Loyer au m ²	7,5€/m ²	10,3 €/m ²
Loyer mensuelle HC	585 €/mois	803€/mois
Loyer annuel	7020 €	9 636 €

Décote de loyer
- 2 616€/an

VS

Réduction d'impôt
+ 2 808€ (40% x 7 020€) avec IML

NB : + 2 457 € (35% x 7 020€) sans intermédiation locative

IDEE RECUES ET FREINS

4 « Aller chercher les aides c'est trop de paperasse, ce n'est pas pour moi »

- Vous n'avez aucune démarche à effectuer, Soliha Drôme effectue l'ensemble des dépôts auprès des financeurs, les demandes d'avance/acompte et le solde en fin de chantier
- Cette mission d'accompagnement est gratuite pour le ménage.

IDEE RECUES ET FREINS

5 « Des travaux c'est contacter les entreprises, suivre le chantier c'est trop de boulot »

- Pour les de rénovation énergétiques, vous pouvez prendre un maître d'œuvre subventionné au même taux que les travaux (80% pour un ménage « très modeste ») , hors du plafond de travaux.
- Le maître d'œuvre va consulter les artisans, analyser les devis et suivre le projet de travaux en organisant le chantier et vérifiant sa bonne exécution

IDEE RECUES ET FREINS

6 « Je suis locataire, mon logement n'est pas décent, mon propriétaire est prévenu ne fait rien et je ne sais vers qui me tourner. »

contacter le CCAS :

ccas@mairie-die.fr

04.75.21.08.82

déclarez (ou via un proche) : sur la site de « **signal logement** » :

<https://signal-logement.beta.gouv.fr/>

-> le centre communal d'Action Social (CCAS), qualifie le signalement et mandate Soliha le cas échéant pour une visite **de vérification de la décence et de la salubrité du logement**

6

Perspectives

Quelques perspectives :

- Communiquer massivement sur le signalement du mal logement
- Convaincre que le dispositif est toujours intéressant, en dépit des signaux extérieurs sur la baisse des subventions
- Partenariat actif avec les acteurs relais (artisans, agence immo, CLCV, etc...)
- Inspirer en donnant à voir les travaux réalisés (visites, témoignages)
- Poursuivre l'accompagnement à la gestion des petites copropriétés
- ...Pour Arriver fin 2028 à 120 lgts rénovés voire plus...



Habitons mieux

le centre-ville

Une réponse concrète pour vos travaux

MERCI DE VOTRE ATTENTION